

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1389

5 juin 2008

SOMMAIRE

Anchor Invest S.à r.l.	66654	KBAU Holdings Luxembourg	66626
Andaman Investments SA	66633	Kzewl Investment S.A.	66647
Avimmo S.A.	66652	Lombard International Assurance S.A. ...	66667
Belgium's Best Export S.A.	66667	Maldonado S.A.	66626
Belgium's Best Export S.A.	66670	Marni International S.A.	66632
Bertona S.à r.l.	66670	Maxilly Estate S.A.	66635
Brantano Luxembourg S.A.	66654	Mellow S.A.	66639
Brentwood International S.à r.l.	66668	Nord-Finance	66652
Briant S.A.	66641	Patron Lepo VI S.à r.l.	66666
Casandrax Financial S.A.	66640	Phoebe S.A.	66672
Ceparno	66652	Residential Assembly JV	66633
Coginvest S.A.	66631	RP Residential Assembly S.à r.l.	66633
Compagnie Internationale Holding	66640	Sandhills Holding S.A.	66655
Concentra Participation Internationale S.A. SPF	66644	SCI Jilo	66642
Daytona International S.à r.l.	66668	Société Holding Financière Oxalis	66631
Ermolli Investment S.A.	66655	Société Immobilière de Clervaux SA ...	66672
Firma Peter HENNEN G.m.b.H.	66669	Synpraxis Holding S.à r.l.	66667
Franship Offshore SA	66666	Tirrenia S.A.	66640
Glenwood International S.à r.l.	66668	Toy Holding S.A.-SPF	66626
GPI Invest	66670	Trufidee	66669
Hiltonian International S.à r.l.	66668	Twiddel's Keep S.à r.l.	66652
Hinpes S.A.	66642	Viatrix Holding S.à r.l.	66654
Infotime Analyse Concept S.A.	66655	Winterdoor S.à r.l.	66669

Toy Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 105.271.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008063868/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03288. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Maldonado S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 83.356.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2008063883/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02521. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

KBAU Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 137.896.

In the year two thousand eight, on the sixteenth day of April.

before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

KBAU HOLDINGS CI LIMITED, a company limited by shares incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number 206927,

here represented by Sophie Arvieux, lawyer, with professional address in Luxembourg, 14, rue Edward Steichen, L-2540, by virtue of a power of attorney, given in Mt Kisco, New York, USA, on April 9, 2008.

Such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of KBAU Holdings Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L - 5365 Munsbach, registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies pending, incorporated by a deed received by Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on March 28, 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

II. The agenda of the meeting is as follows:

a. Increase of the share capital of the Company by an amount of eighty thousand United States Dollars (USD 80,000.-) in order to bring it from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-), represented by (i) two thousand (2,000) class A shares, (ii) two thousand (2,000) class B shares, (iii) two thousand (2,000) class C shares, (iv) two thousand (2,000) class D shares, (v) two thousand (2,000) class E shares, (vi) two thousand (2,000) class F shares, (vii) two thousand (2,000) class G shares, (viii) two thousand (2,000) class H shares, (ix) two thousand (2,000) class I shares and (x) two thousand (2,000) class J shares, all in registered form and having a par value of one United States Dollar

(USD 1) each, to one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000.-), represented by (i) ten thousand (10,000) class A shares, (ii) ten thousand (10,000) class B shares, (iii) ten thousand (10,000) class C shares, (iv) ten thousand (10,000) class D shares, (v) ten thousand (10,000) class E shares, (vi) ten thousand (10,000) class F shares, (vii) ten thousand (10,000) class G shares, (viii) ten thousand (10,000) class H shares, (ix) ten thousand (10,000) class I shares and (x) ten thousand (10,000) class J shares, all in registered form and having a par value of one United States Dollar (USD 1) each;

b. Issuance of (i) eight thousand (8,000) class A shares, (ii) eight thousand (8,000) class B shares, (iii) eight thousand (8,000) class C shares, (iv) eight thousand (8,000) class D shares, (v) eight thousand (8,000) class E shares, (vi) eight thousand (8,000) class F shares, (vii) eight thousand (8,000) class G shares, (viii) eight thousand (8,000) class H shares, (ix) eight thousand (8,000) class I shares and (x) eight thousand (8,000) class J shares, all in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each and having the same rights and obligations attached to them as the existing shares;

c. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item (a.) above;

d. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item (a.) above;

e. Amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the shareholders' register of the Company;

f. Amendment of article 14.1 of the Articles, in order to have the Company's financial year begin on June 1 of any calendar year and end on May 31 of the following calendar year;

g. Decision with respect to the first financial year;

h. Miscellaneous.

III. The sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eighty thousand United States Dollars (USD 80,000.-) in order to bring it from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-), represented by (i) two thousand (2,000) class A shares, (ii) two thousand (2,000) class B shares, (iii) two thousand (2,000) class C shares, (iv) two thousand (2,000) class D shares, (v) two thousand (2,000) class E shares, (vi) two thousand (2,000) class F shares, (vii) two thousand (2,000) class G shares, (viii) two thousand (2,000) class H shares, (ix) two thousand (2,000) class I shares and (x) two thousand (2,000) class J shares, all in registered form and having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, to one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000.-), represented by (i) ten thousand (10,000) class A shares, (ii) ten thousand (10,000) class B shares, (iii) ten thousand (10,000) class C shares, (iv) ten thousand (10,000) class D shares, (v) ten thousand (10,000) class E shares, (vi) ten thousand (10,000) class F shares, (vii) ten thousand (10,000) class G shares, (viii) ten thousand (10,000) class H shares, (ix) ten thousand (10,000) class I shares and (x) ten thousand (10,000) class J shares, all in registered form and having a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

Second resolution

The sole shareholder resolves to issue (i) eight thousand (8,000) class A shares, (ii) eight thousand (8,000) class B shares, (iii) eight thousand (8,000) class C shares, (iv) eight thousand (8,000) class D shares, (v) eight thousand (8,000) class E shares, (vi) eight thousand (8,000) class F shares, (vii) eight thousand (8,000) class G shares, (viii) eight thousand (8,000) class H shares, (ix) eight thousand (8,000) class I shares and (x) eight thousand (8,000) class J shares, all in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each and having the same rights and obligations attached to them as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder hereby declares that it subscribes for the (i) eight thousand (8,000) class A shares, (ii) eight thousand (8,000) class B shares, (iii) eight thousand (8,000) class C shares, (iv) eight thousand (8,000) class D shares, (v) eight thousand (8,000) class E shares, (vi) eight thousand (8,000) class F shares, (vii) eight thousand (8,000) class G shares, (viii) eight thousand (8,000) class H shares, (ix) eight thousand (8,000) class I shares and (x) eight thousand (8,000) class J shares, all in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each and fully pays up such shares by way of a contribution in cash consisting of:

(i) an amount of eighty thousand United States Dollars (USD 80,000.-) to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of eight hundred and sixty eight thousand nine hundred and ninety United States Dollars (USD 868,990.-) to be allocated to the share premium reserve account of the class A shares of the Company.

The amount of nine hundred and forty eight thousand nine hundred and ninety United States Dollars (USD 948,990.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder resolves to amend Article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth be read as follows:

"5.1 The Company's share capital is set at one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000), represented by (i) ten thousand (10,000) class A shares in registered form (the Class A Shares and individually a Class A Share), (ii) ten thousand (10,000) class B shares in registered form (the Class B Shares and individually a Class B Share), (iii) ten thousand (10,000) class C shares in registered form (the Class C Shares and individually a Class C Share), (iv) ten thousand (10,000) class D shares in registered form (the Class D Shares and individually a Class D Share), (v) ten thousand (10,000) class E shares in registered form (the Class E Shares and individually a Class E Share), (vi) ten thousand (10,000) class F shares in registered form (the Class F Shares and individually a Class F Share), (vii) ten thousand (10,000) class G shares in registered form (the Class G Shares and individually a Class G Share), (viii) ten thousand (10,000) class H shares in registered form (the Class H Shares and individually a Class H Share), (ix) ten thousand (10,000) class I shares in registered form (the Class I Shares and individually a Class I Share) and (x) ten thousand (10,000) class J shares in registered form (the Class J Shares and individually a Class J Share), having a par value of one United States Dollar (USD 1) each (collectively the Shares, and individually a Share), all fully subscribed and entirely paid up and with such rights and obligations as set out in the present Articles. Each of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares, and Class J Shares is referred hereinafter to as a Class of Shares."

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the shareholders' register of the Company.

Fifth resolution

The sole shareholder resolved to amend Article 14.1 of the Articles so that it shall henceforth be read as follows:

"14.1 The financial year begins on the first (1) of June and ends on the thirty-first (31) of May of the following year."

Sixth resolution

The sole shareholder resolved that the first financial year of the Company, which started on March 28, 2008 will end on May 31, 2009.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 5,400.- (five thousand four hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le seizième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

KBAU HOLDINGS CI LIMITED, une société à responsabilité limitée existante selon le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KYI-1104, les Iles Cayman, immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro 206927,

ici représentée par Sophie Arvieux, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, 14, rue Edward Steichen, L-2450, en vertu d'une procuration donnée à Mt Kisco, New York, Etats-Unis d'Amérique, le 9 avril 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de KBAU Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 6C, Parc d'Activités Syrdall, L - 5365 Munsbach, dont l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, constituée par un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 mars 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

a. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre-vingt mille Dollars Américains (USD 80.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,-) représenté par (i) deux mille (2.000) parts sociales de catégorie A, (ii) deux mille (2.000) parts sociales de catégorie B, (iii) deux mille (2.000) parts sociales de catégorie C, (iv) deux mille (2.000) parts sociales de catégorie D, (v) deux mille (2.000) parts sociales de catégorie E, (vi) deux mille (2.000) parts sociales de catégorie F, (vii) deux mille (2.000) parts sociales de catégorie G, (viii) deux mille (2.000) parts sociales de catégorie H, (ix) deux mille (2.000) parts sociales de catégorie I et (x) deux mille (2.000) parts sociales de catégorie J, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1) chacune à cent mille Dollars Américains (USD 100.000,-) représenté par (i) dix mille (10.000) parts sociales de catégorie A, (ii) dix mille (10.000) parts sociales de catégorie B, (iii) dix mille (10.000) parts sociales de catégorie C, (iv) dix mille (10.000) parts sociales de catégorie D, (v) dix mille (10.000) parts sociales de catégorie E, (vi) dix mille (10.000) parts sociales de catégorie F, (vii) dix mille (10.000) parts sociales de catégorie G, (viii) dix mille (10.000) parts sociales de catégorie H, (ix) dix mille (10.000) parts sociales de catégorie I et (x) dix mille (10.000) parts sociales de catégorie J, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1) chacune;

b. Emission de (i) huit mille (8.000) parts sociales de catégorie A, (ii) huit mille (8.000) parts sociales de catégorie B, (iii) huit mille (8.000) parts sociales de catégorie C, (iv) huit mille (8.000) parts sociales de catégorie D, (v) huit mille (8.000) parts sociales de catégorie E, (vi) huit mille (8.000) parts sociales de catégorie F, (vii) huit mille (8.000) parts sociales de catégorie G, (viii) huit mille (8.000) parts sociales de catégorie H, (ix) huit mille (8.000) parts sociales de catégorie I et (x) huit mille (8.000) parts sociales de catégorie J, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

c. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point (a.) dessus;

d. Modification subséquente de l'Article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point (a.) dessus;

e. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société de procéder au nom de la Société à l'enregistrement de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société;

f. Modification de l'Article 14.1 des Statuts, afin de laisser commencer l'exercice social de la Société le premier juin de chaque année et de le laisser terminer le trente et un mai de l'année suivante;

g. Décision quant au premier exercice social;

h. Divers.

III L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre-vingt mille Dollars Américains (USD 80.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,-) représenté par (i) deux mille (2.000) parts sociales de catégorie A, (ii) deux mille (2.000) parts sociales de catégorie B, (iii) deux mille (2.000) parts sociales de catégorie C, (iv) deux mille (2.000) parts sociales de catégorie D, (v) deux mille (2.000) parts sociales de catégorie E, (vi) deux mille (2.000) parts sociales de catégorie F, (vii) deux mille (2.000) parts sociales de catégorie G, (viii) deux mille (2.000) parts sociales de catégorie H, (ix) deux mille (2.000) parts sociales de catégorie I et (x) deux mille (2.000) parts sociales de catégorie J, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1) chacune à cent mille Dollars Américains (USD 100.000,-) représenté par (i) dix mille (10.000) parts sociales de catégorie A, (ii) dix mille (10.000) parts sociales de catégorie B, (iii) dix mille (10.000) parts sociales de catégorie C, (iv) dix mille (10.000) parts sociales de catégorie D, (v) dix mille (10.000) parts sociales de catégorie E, (vi) dix mille (10.000) parts sociales de catégorie F, (vii) dix mille (10.000) parts sociales de catégorie G, (viii) dix mille (10.000) parts sociales de catégorie H, (ix) dix mille (10.000) parts sociales de catégorie I et (x) dix mille (10.000) parts sociales de catégorie J, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'émettre (i) huit mille (8.000) parts sociales de catégorie A, (ii) huit mille (8.000) parts sociales de catégorie B, (iii) huit mille (8.000) parts sociales de catégorie C, (iv) huit mille (8.000) parts sociales de catégorie D, (v) huit mille (8.000) parts sociales de catégorie E, (vi) huit mille (8.000) parts sociales de catégorie F, (vii) huit mille (8.000) parts sociales de catégorie G, (viii) huit mille (8.000) parts sociales de catégorie H, (ix) huit mille (8.000) parts sociales de catégorie I et (x) huit mille (8.000) parts sociales de catégorie J, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

L'associé unique déclare souscrire aux (i) huit mille (8.000) parts sociales de catégorie A, (ii) huit mille (8.000) parts sociales de catégorie B, (iii) huit mille (8.000) parts sociales de catégorie C, (iv) huit mille (8.000) parts sociales de catégorie D, (v) huit mille (8.000) parts sociales de catégorie E, (vi) huit mille (8.000) parts sociales de catégorie F, (vii) huit mille (8.000) parts sociales de catégorie G, (viii) huit mille (8.000) parts sociales de catégorie H, (ix) huit mille (8.000) parts

sociales de catégorie I et (x) huit mille (8.000) parts sociales de catégorie J, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1) chacune et les payer par un apport en numéraire se composant de:

(i) un montant de quatre-vingt mille Dollars Américains (USD 80.000,-) qui sera affecté au compte du capital social de la Société; et

(ii) un montant de huit cent soixante huit mille neuf cent quatre-vingt-dix Dollars Américains (USD 868.990,-) qui sera affecté au compte de prime d'émission des parts sociales de catégorie A de la Société.

Le montant de neuf cent quarante huit mille neuf cent quatre-vingt-dix Dollars Américains (USD 948.990,-) est à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'Article 5.1 des Statuts qui doit désormais être lu comme suit:

"5.1 Le capital social est fixé à cent mille Dollars Américains (USD 100.000,-), représenté par (i) dix mille (10.000) parts sociales de catégorie A sous forme nominative (les Parts Sociales A et individuellement une Part Sociale A), (ii) dix mille (10.000) parts sociales de catégorie B sous forme nominative (les Parts Sociales B et individuellement une Part Sociale B), (iii) dix mille (10.000) parts sociales de catégorie C sous forme nominative (les Parts Sociales C et individuellement une Part Sociale C), (iv) dix mille (10.000) parts sociales de catégorie D sous forme nominative (les Parts Sociales D et individuellement une Part Sociale D), (v) dix mille (10.000) parts sociales de catégorie E sous forme nominative (les Parts Sociales E et individuellement une Part Sociale E), (vi) dix mille (10.000) parts sociales de catégorie F sous forme nominative (les Parts Sociales F et individuellement une Part Sociale F), (vii) dix mille (10.000) parts sociales de catégorie G sous forme nominative (les Parts Sociales G et individuellement une Part Sociale G), (viii) dix mille (10.000) parts sociales de catégorie H sous forme nominative (les Parts Sociales H et individuellement une Part Sociale H), (ix) dix mille (10.000) parts sociales de catégorie I sous forme nominative (les Parts Sociales I et individuellement une Part Sociale I) et (x) dix mille (10.000) parts sociales de catégorie J sous forme nominative (les Parts Sociales J et individuellement une Part Sociale J), d'une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1) chacune (collectivement les Parts Sociales, et individuellement une Part Sociale), toutes souscrites et entièrement libérées et comportant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts. Chacune des Parts Sociales A, Parts Sociales B, Parts Sociales C, Parts Sociales D, Parts Sociales E, Parts Sociales F, Parts Sociales G, Parts Sociales H, Parts Sociales I et des Parts Sociales J sera dénommée ci-après comme une Catégorie de Part Sociale."

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société de procéder au nom de la Société à l'enregistrement de chaque part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier l'Article 14.1 des Statuts qui doit désormais être lu comme suit:

"14.1 L'exercice social de la Société commencera le premier (1) juin et se terminera le trente et un (31) mai de l'année suivante."

Sixième résolution

L'associé unique décide que le premier exercice social, qui a commencé le 28 mars 2008 se terminera le 31 mai 2009.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à EUR 5.400.- (cinq mille quatre cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la personne comparante ci-dessus, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: S. ARVIEUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2008. Relation: LAC/2008/16612. — Reçu deux mille neuf cent soixante-dix-neuf euros (0.50% = 2.979.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008064363/242/251.

(080072000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

**Coginvest S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Société Holding Financière Oxalis).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 37.294.

L'an deux mille huit, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SOCIETE HOLDING FINANCIERE OXALIS S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, numéro B 37294, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 14 mai 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 416 du 4 novembre 1991 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte sous seing privé du 16 août 2001 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 362 du 6 mars 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Sandrine ORTWERTH, employée privée, demeurant professionnellement au Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nicole HENOUMONT, employée privée, demeurant à Martelange (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
2. Changement de la dénomination en "COGINVEST S.A.";
3. Modification de l'article 3 des statuts relatif au transfert du siège social pour le mettre en conformité avec les dispositions légales;
4. Changement de l'objet social de la société pour la transformer de "Holding" en "Soparfi";
5. Suppression subséquente du mot "holding" et de toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding apparaissant dans les statuts;
6. Modification de la date d'assemblée générale qui se tiendra désormais le 2^{ème} mardi du mois de mai à quinze heures;
7. Modification subséquente des articles 1^{er}, 3, 4 et 11 des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination en «COGINVESTS.A.»;

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts relatif au transfert du siège social pour le mettre en conformité avec les dispositions légales.

En conséquence, l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société en soparfi; l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

"La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le mot "holding" et toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding apparaissant dans les statuts.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date d'Assemblée générale qui se tiendra désormais le 2^{ème} mardi du mois de mai à 15 heures;

L'Assemblée décide en conséquence de modifier le paragraphe 1^{er} de l'article 11 comme suit:

" **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2^{ème} mardi du mois de mai à 15 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant."

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. ORTWERTH, N. HENOUMONT, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 25 avril 2008. MER/2008/736. — Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 mai 2008.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2008064353/243/100.

(080071727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Marni International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 73.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008063854/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02634. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Andaman Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 124.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008063894/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01804. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

**RP Residential Assembly S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Residential Assembly JV).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 138.036.

In the year two thousand and eight, on the seventh of May.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Pearl Invest & Trade Limited, a company with registered office at Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, registered with the International Business Companies registry of Belize under the number I.B.C. 32,325, here represented by Mr Alain THILL, private employee, professionally residing at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster,

by virtue of a proxy with power of substitution.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, declared and requested the notary to act:

- That the appearing party is the sole actual partner of Residential Assembly JV, a limited liability company, with registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, R.C.S. Luxembourg section B number 138036, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on April 16, 2008, not yet published in the Mémorial C.

- That the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into RP Residential Assembly S.à r.l. and subsequently amends article 1 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 1.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name RP Residential Assembly S.à r.l. (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Second resolution

The sole shareholder decides to change the object of the company and subsequently amends article 2, paragraph 1, of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 2.** The object of the Company is the acquisition and holding of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies, partnerships or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may participate in the creation, development, management and control of any company, partnership or enterprise in which the Company has an interest. The Company may also invest directly or indirectly in real estate."

Third resolution

The sole shareholder decides to appoint Class A Managers and Class B Managers for an undetermined period:

Class A Manager:

- Mr Hermann-Günter SCHOMMARZ, Accountant, born in Amersfoort (South Africa) on 20 November 1970, residing professionally in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall;

Class B Managers:

- Mr Brian BORG, Investment Manager, born in Omaha, Nebraska (USA) on 29 December 1973, residing in 2 Clover Mews, SW3 4JH London (United Kingdom);

- Mr Gregory HARTMAN, Company Director, born in California (USA) on 26 January 1959, residing in 155 Prospect Avenue, Woodside, 94062 (USA).

Fourth resolution

The sole shareholder appoints Mr Olivier DORIER, Manager of the Company, as A Manager.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at seven hundred and fifty Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zwei tausend und acht, den siebten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Pearl Invest & Trade Limited, eine Gesellschaft mit Sitz in Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, eingetragen im International Business Companies unter Nummer I.B.C. 32.325,

hier vertreten durch Herrn Alain THILL, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

aufgrund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Diese Vollmacht bleibt nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, durch ihren Vertreter, den amtierenden Notar ersuchte folgendes zu beurkunden:

- Dass die Komparentin alleinige Gesellschafterin der Residential Assembly JV, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 138036, ist, gegründet gemäss Urkunde des Notars Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, am 16. April 2008, noch nicht im Mémorial C veröffentlicht.

- Dass die Komparentin folgende Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft in RP Residential Assembly S.à r.l. abzuändern und demzufolge Artikel 1 der Satzung wie folgt zu ändern:

" **Art. 1.** Es besteht zwischen den Erschienenen und all denjenigen, die Inhaber der nachfolgend erwähnten Geschäftsanteile werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Firma RP Residential Assembly S.à r.l. ("société à responsabilité limitée"). Die Gesellschaft wird geregelt durch diese Satzung und die anwendbare Gesetzesgebung."

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst das Unternehmensgegenstand der Gesellschaft abzuändern und demzufolge Artikel 2, Absatz 1, der Satzung wie folgt zu ändern:

" **Art. 2.** Unternehmensgegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb und das Halten von Beteiligung in jeglicher Form, an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen oder andere Gesellschaftskörperschaften, einschließlich Anteilen an Partnerschaften sowie die Verwaltung solcher Beteiligungen. Die Gesellschaft kann sich in der Errichtung, Ausbau, Verwaltung und Kontrolle in solche Partnerschaften oder andere Gesellschaftskörperschaften, an denen sie eine Beteiligung hält, beteiligen. Die Gesellschaft kann mittelbar oder unmittelbar in Immobilien investieren."

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst als Geschäftsführer der Kategorie A und Kategorie B für eine unbestimmte Dauer zu ernennen:

Geschäftsführer der Kategorie A:

- Herr Hermann-Günter SCHOMMARZ, Buchhalter, geboren in Amersfoort (Südafrika) am 20. November 1970, beruflich wohnhaft in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall;

Geschäftsführer der Kategorie B:

- Herr Brian BORG, Investment Manager, geboren in Omaha, Nebraska (USA) am 29. Dezember 1973, wohnhaft in 2 Clover Mews, SW3 4JH London (Vereinigtes Königreich);

- Herr Gregory HARTMAN, Gesellschaftsdirektor, geboren in Kalifornien (USA) am 26. Januar 1959, wohnhaft in 155 Prospect Avenue, Woodside, 94062 (USA).

Vierter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst Herrn Olivier DORIER, Geschäftsführer der Gesellschaft, zum Geschäftsführer der Kategorie A zu ernennen.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr sieben hundert fünfzig Euro. Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster. Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, hat derselbe zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 mai 2008. Relation GRE72008/1986. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 mai 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008064358/231/114.

(080072243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Maxilly Estate S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 138.473.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-deux avril,

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Maître Albert WILDGEN, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

ici représenté par Maître Patricia THILL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé du 14 avril 2008.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire soussigné d'arrêter comme suit les statuts d'une société anonyme (SOPARFI) régie par les lois applicables et les présents statuts:

Titre I^{er} : Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er} . Forme-Nom. Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination "MAXILLY ESTATE S.A." (ci-après dénommée la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Il pourra être transféré à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Au cas où des événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale de nature risquant de compromettre l'activité habituelle au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social, par décision du conseil d'administration, pourra être transféré temporairement à

l'étranger. Cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeurera une société de droit luxembourgeois.

Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition, la gestion et l'exploitation d'immeubles, y compris toutes opérations généralement quelconques, de nature industrielle, commerciale et financière se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes les affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

D'une manière générale, la Société pourra exercer tout contrôle, superviser et mener à bien toutes opérations qu'elle estimera nécessaires et utiles à la poursuite et au bon développement de son objet social.

Titre II: Capital social - Actions

Art. 5. Capital souscrit. Le capital social souscrit de la Société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune. Toutes les actions ont été intégralement libérées.

Art. 6. Capital autorisé. Le capital autorisé est de TROIS MILLIONS EUROS (3.000.000,- EUR) représenté par trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé durant une période expirant cinq années après la constitution de la Société à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Il peut être souscrit à ces augmentations de capital et des actions peuvent être émises contre paiement en espèces, apports en nature en observant alors les prescriptions légales applicables et par l'incorporation de toutes réserves libres et bénéfiques reportés susceptibles d'incorporation au capital social suivant la loi avec ou sans prime d'émission comme le conseil d'administration l'aura déterminé. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existant à ce moment un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre. Le conseil d'administration pourra donner pouvoir à un membre du conseil d'administration ou à un employé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée les tâches d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions représentant une partie ou la totalité du montant de l'augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration agira de la sorte, dans les limites autorisées indiquées ci-dessus, l'article 5 des statuts sera modifié afin de refléter le résultat de cette action et le conseil d'administration entreprendra ou autorisera toute personne à faire toutes les démarches nécessaires en vue de la constatation et la publication de cette modification.

Art. 7. Augmentation ou réduction de capital. Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits en une ou plusieurs étapes conformément aux résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des actionnaires, délibérant comme en matière de modification des statuts.

Art. 8. Rachat des actions. La Société est autorisée, dans la mesure permise par et dans les conditions de la loi, à racheter ses propres actions.

Art. 9. Actions. Les actions de la Société seront sous forme nominative ou au porteur, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Toutes les actions ont les mêmes droits.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La Société reconnaîtra un seul détenteur par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul propriétaire vis à vis de la Société. La même règle sera applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre le constituant d'un gage et le créancier gagiste.

Titre III: Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. Pouvoirs. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi. Une assemblée générale peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social, indiquant l'ordre du jour.

Art. 11. Date et lieu de l'assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société sera tenue à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg comme il a pu être indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin à onze heures.

Si ce jour est un jour férié au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

Art. 12. Quorum et Majorité. Sauf stipulation contraire contenue dans la loi ou les statuts, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Un actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire.

Tout actionnaire peut participer à toute assemblées d'actionnaires par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant l'identification de cette personne et à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une réunion, et s'ils déclarent avoir dûment été informés de l'ordre du jour de la réunion, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

Les statuts de la Société pourront être modifiés par l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, par voie d'annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial C et dans deux journaux luxembourgeois. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, la date et les résultats de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers des voix exprimés. Les voix exprimées ne comprennent pas les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

Art. 13. Actionnaire unique. Si la Société a seulement un actionnaire, cet actionnaire unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'actionnaire unique qui sont prises dans le cadre du premier paragraphe sont inscrites dans un procès-verbal.

Art. 14. Créanciers, ayant-droit ou héritiers. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un actionnaire ne sont pas autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Titre IV: Conseil d'administration

Art. 15. Nombre d'administrateurs. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de 3 (trois) membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, si la Société a été constituée par un actionnaire unique, ou si à une assemblée générale des actionnaires il est constaté que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Art. 16. Désignation. Les (L') administrateur(s) sont (est) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, selon le cas, qui détermine leur nombre, fixe le terme de leur mandat qui ne peut excéder six ans et leur rémunération. Ils (Il) occuperont(a) leurs (ses) fonctions jusqu'à ce que leurs (son) remplaçant (s) seront (sera) nommé(s).

Les (L') administrateur(s) sont (est) révocable(s) à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), selon le cas, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

En cas d'une ou plusieurs vacances au sein du conseil d'administration pour cause de mort, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront choisir de palier à une telle vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans un tel cas, l'assemblée générale ratifie l'élection à la prochaine assemblée.

Art. 17. Président et Secrétaire. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président du conseil d'administration. Le président du conseil d'administration présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

En cas d'un conseil d'administration composé d'un membre, cet administrateur unique sera le président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Art. 18. Convocation et tenue des réunions. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Sauf les cas d'urgence, qui seront précisés dans la convocation ou avec le consentement préalable des personnes autorisées à assister à la réunion, une convocation écrite sera adressée au moins vingt-quatre heures avant la tenue des réunions du conseil d'administration. La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable, si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Il peut être renoncé à la convocation par accord écrit de chacun des administrateurs.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les administrateurs présents à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision.

Le conseil d'administration peut délibérer ou prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion. Les décisions devront être prises à la majorité absolue des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas de partage, la voix du président du conseil d'administration, ou en cas d'empêchement du président du conseil d'administration la voix de celui qui préside la réunion du conseil, est prépondérante.

Art. 19. Pouvoirs. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ces affaires, à tout (tous) membre(s) du conseil d'administration ou à de tierces personnes, avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration. Il peut également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute(s) personne(s) qui n'a (n'ont) pas besoin d'être administrateur, nommer ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

Art. 20. Représentation. La Société sera engagée en toutes circonstances envers les tiers par la signature conjointe de 2 (deux) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Titre V: Surveillance de la Société

Art. 21. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent ou non être actionnaires de la Société ou dans les cas prévus par la Loi par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise indépendants, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Titre VI: Exercice social - comptes annuels

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 23. Répartitions des bénéfices. A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration préparera les comptes annuels qui seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société devront être affectés à la réserve prévue par la loi. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve aura atteint et aussi longtemps qu'elle représentera dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation du profit annuel net.

Dans l'hypothèse où des actions sont partiellement libérées, les dividendes seront payés au prorata du montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions prévus par la loi.

Titre VII: Dissolution-Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs des liquidateurs.

Titre VIII: Disposition finale - Applicabilité de la loi

Art. 25. Applicabilité de la loi. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la loi luxembourgeoise, et en particulier avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante a souscrit et libéré en espèces le montant ci-après indiqué:

Actionnaire	Capital souscrit EUR	Capital libéré EUR	Nombre d'actions
Albert WILDGEN	31.000	31.000	310
Total	31.000	31.000	310

Les trois cent dix (310) actions de la Société ont été intégralement libérées par le souscripteur, comme il a été certifié au notaire soussigné de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) est dès à présent à la disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de EUR 1.500 (mille cinq cents euros).

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après l'incorporation de la Société l'actionnaire unique, représenté comme décrit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et le nombre des commissaires aux comptes à 1 (un).
2. Ont été nommés administrateurs:
 - Son Exc. Monsieur Mubarak Saad M ALHBABI, ingénieur, né à El Ain (Emirats Arabes Unis), le 16 décembre 1970, demeurant Post Box - 372, Abu Dhabi (Emirats Arabes Unis)
 - Maître Albert WILDGEN, avocat, né à Luxembourg, le 13 juin 1953, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
 - Maître Pierre METZLER, avocat, né à Luxembourg, le 28 décembre 1969, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
3. La société LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING S.à r.l., avec siège social à 12, rue Zithe, L-2763 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 49.280 a été nommée commissaire aux comptes.
4. Les administrateurs et le commissaire aux comptes sont nommés jusqu'à la fin de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels au 31 décembre 2012
5. Le siège social de la Société est établi à L-2320 LUXEMBOURG, 67, boulevard de la Pétrusse.

Dont Acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. THILL, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2008. LAC/2008/17869. — Reçu cent cinquante-cinq euros (155.- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008064368/220/238.

(080072108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Mellow S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 74.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008063896/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01920. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Casandrax Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 89.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008063897/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01914. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Tirrenia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 131.232.

Extrait de résolution prise par le Conseil d'Administration par voie circulaire

- Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, employé privé, né le 10 novembre 1962 à Differdange Luxembourg, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Le 21 avril 2008.

Certifié sincère et conforme

TIRRENIA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008063898/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09173. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

COMINHOLDING, Compagnie Internationale Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 16.404.

L'an deux mille huit, le six mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "COMPAGNIE INTERNATIONALE HOLDING" en abrégé COMINHOLDING, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 27 décembre 1978, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C en date du 3 avril 1979 numéro 70 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 25 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 501 du 29 mars 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Wim POULUSSEN, Administrateur de sociétés, demeurant à Eselborn.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Fatiha WAGNER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur François WINANDY, Diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Décision de mettre en liquidation la société anonyme "COMPAGNIE INTERNATIONALE HOLDING" en abrégé "COMINHOLDING".

2. Nomination de la Fiduciaire F. Winandy & Associés S.A. en tant que liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée aux présentes.

Resteront pareillement annexées les procurations des actionnaires représentés.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée Générale Extraordinaire et que les actionnaires présents ou représentés reconnaissant avoir été dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée Générale Extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide et prononce la mise en liquidation de la société avec effet à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Fiduciaire F. Winandy & Associés S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue la Liberté.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge aux administrateurs à savoir Monsieur François WINANDY, Madame Mireille GEHLEN et Monsieur Thierry JACOB et au Commissaire aux Comptes à savoir Fiduciaire Everard & Klein S.à r.l. pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: W. POULUSSEN, F. WAGNER, F. WINANDY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mai 2008. Relation: LAC/2008/18608. - Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008064365/242/64.

(080072046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Briant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 131.537.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008063899/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01911. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Hinpes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 40.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008063902/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01903. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

SCI Jilo, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4831 Rodange, 218, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg E 3.895.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Americo LOPES PEREIRA CHIBANTE, délégué commercial, né à Lorenzo Marques/Maputo (Mozambique) le 31 août 1970, demeurant à L-4831 Rodange, 218, route de Longwy.

2.- Madame Carole STRAPPAZZON, sans profession, née à Longwy (France), le 14 décembre 1970, demeurant à L-4831 Rodange, 218, route de Longwy.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte de constitution d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er} . Par les présentes, il est formé une société civile immobilière sous la dénomination: "SCI JILO".

Art. 2. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension et le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

La dissolution de la société ne peut être décidée par les associés qu'avec les majorités prévues pour la modification des statuts.

Toutefois, chaque associé peut céder ses parts conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Titre II.- Capital - Apports - Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (€ 2.500.-), divisé en cent (100) parts sociales de vingt-cinq euros (€ 25.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 7. Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

Titre III.- Administration

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés à la majorité des voix. Le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour compte de la société et faire et autoriser tous actes et opérations nécessaires à la réalisation de son objet social.

Art. 9. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfice, les bénéfices sont répartis entre les associés proportionnellement au nombre de leurs parts sociales.

Art. 10. Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé, par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérant(s) et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 12. La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé ou du ou des gérant(s).

Art. 13. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s), à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 14. Les articles 1832 à 1872 du code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Americo LOPES PEREIRA CHIBANTE, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2) Madame Carole STRAPPAZZON, préqualifiée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (€ 2.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration pour l'enregistrement

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que la société ci-avant constituée est une société familiale entre les époux Monsieur Americo LOPES PEREIRA CHIBANTE et Madame Carole STRAPPAZZON.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations incombant à la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à neuf cents euros (€ 900.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

1.- Madame Carole STRAPPAZZON, préqualifiée, est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.

2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature de la gérante unique.

3.- Le siège social est fixé à L-4831 Rodange, 218, route de Longwy.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: LOPES PEREIRA CHIBANTE, STRAPPAZZON, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 2 mai 2008. Relation: CAP/2008/1364. - Reçu douze euros (12.-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 14 mai 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008064369/236/88.

(080071992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Concentra Participation Internationale S.A. SPF, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-5752 Frisange, 6B, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 138.472.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den neunten Mai.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Echternach.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft PORTA INVEST HOLDING S.A., mit Sitz in L-3961 Ehlang-sur-Mess, 7A, Z.A. Am Brill, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 63.060,

hier vertreten durch ihren Delegierten des Verwaltungsrates Herrn Marc KOPPES, beruflich ansässig in L-3961 Ehlang-sur-Mess, 7A, am Brill.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, den handelnden Notar ersuchte die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

I.- Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital

Art. 1. Es wird andurch eine Aktiengesellschaft, als Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen, gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung Concentra Participation Internationale S.A. SPF.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Frisange.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und Halten sowie die Verwaltung und Veräußerung von finanziellen Vermögenswerten im Sinne des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die SPF. Die Gesellschaft kann Guthaben jeglicher Art, welche auf einem Konto geführt werden können halten, verwalten und veräußern.

Die Gesellschaft kann keinerlei kommerzieller Aktivität ausüben und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche Ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern; sie wird ihre Geschäfte im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft für die Verwaltung von Familienvermögen abwickeln.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre respektive durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers erfolgen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt DREI HUNDERT TAUSEND EURO (€ 300.000,-) und ist aufgeteilt in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je DREI HUNDERT EURO (€ 300,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 6. Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

II.- Verwaltung und Aufsicht

Art. 7. Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

Art. 8. Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, bezeichnet der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch elektronische Übermittlung zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen festgehalten, welche in einem Spezialregister eingetragen werden, und werden durch wenigstens ein Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch den alleinigen Verwalter beglaubigt.

Art. 10. Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter haben die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und treffen alle ihnen zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen.

Ihre Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltene Beschlüsse.

Art. 11. Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrat oder von dem alleinigen Verwalter übertragen werden, welche deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen sie selbst befugt sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.
- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern
- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalter, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch den alleinigen Verwalter respektive durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den alleinigen Verwalter oder durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden und sind jederzeit abrufbar.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

III.- Generalversammlung

Art. 13. Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind. Seine Beschlüsse werden schriftlich festgehalten.

Im Falle von mehreren Aktionären wird jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung von der Gesamtheit der Aktionäre vertreten; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am ersten Freitag des Monats Juni um 18.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Im Falle von mehreren Aktionären, kann jeder Aktionär sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen; soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Im Falle von mehreren Aktionären kann der Verwaltungsrat alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat beziehungsweise durch den alleinigen Verwalter oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Auf schriftliche Anfrage der Aktionäre, welche zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapital vertreten, muss sie einberufen werden.

Art. 15. Im Falle von mehreren Aktionären und falls sämtliche Aktionäre das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

IV.- Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endigt am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 17. Fünf Prozent des Reingewinns fließen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den vom Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung.

V.- Auflösung - Liquidation - Beglaubigung und Kosten

Art. 18. Die Generalversammlung oder der alleinige Anteilhaber ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden;

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber.

Art. 19. Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, namentlich die Abänderung durch das Gesetz vom 25. August 2006, sowie das Gesetz vom 11. Mai 2007.

Art. 20. Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endigt am 31. Dezember 2008.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2009 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt die alleinige Anteilhaberin die EIN TAUSEND (1.000) Aktien zu zeichnen.

Sämtliche Aktien wurden voll und in bar eingezahlt demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von DREI HUNDERT TAUSEND EURO (€ 300.000,-), wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Gründungskosten

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten irgendwelcher Art werden abgeschätzt auf ungefähr drei tausend ein hundert Euro (€ 3.100,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann nimmt der alleinige Anteilhaber folgende Beschlüsse:

- 1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder und der Kommissare wird auf einen festgesetzt.
- 2.- Zum alleinigen Verwalter wird bestellt:

Herr Paul-Jörg BLAUMEISER, Kaufmann, wohnhaft in D-55758 Sien, Schlossstrasse 5,

welcher die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten und verpflichten kann. 3.- Zum Kommissar wird bestellt:

Die Gesellschaft SALCON S.A., mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, 10, an den Längten, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 107.576.

4.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

5.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5752 Frisange, 6b, route de Luxembourg.

WORÜBER URKUNDE Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. KOPPES, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 09 mai 2008 Relation: ECH/2008/641. — Reçu mille cinq cents euros 300.000.-à 0,5% = € 1.500,-.

Le Receveur (signé): MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 19. Mai 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008064370/201/172.

(080071975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Kzewl Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.460.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of April.

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

"PFR S.R.L.", a società a responsabilità limitata, having its registered office at Via Ottavia Sarotti, 7 Torino (Italy), here represented by Ms. Raffaella QUARATO, employee, with professional address at 30, Rue Marie Adelaide, L-2128 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 19 April 2008.

Said proxy, being signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

Such proxyholder, acting in her above stated capacities, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of a joint stock company which the prenamed person intends to organize as follows:

Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereby formed a company (société anonyme) under the name of "KZEWL INVESTMENT S.A".

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 5. The corporate capital is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000,- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The corporation may repurchase its own shares under the conditions provided by law.

Administration - Supervision

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

Art. 8. The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Art. 10. The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 11. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Financial year - General meeting

Art. 12. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 13. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 14. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

Art. 15. The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends.

Art. 16. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Friday of June at 3 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

- 1) The first fiscal year will begin on the date of formation of the Company and will end on the 31st of December 2008.
- 2) The first annual general meeting will be held in the year 2009.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the THREE HUNDRED AND TEN (310) shares have been subscribed by PFR S.R.L., prenamed, for a total amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000,- EUR).

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000,-EUR) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about EUR 1,800.-.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of directors is set at three (3)

2) The following are appointed directors:

a) Sergio Bertasi, born on 26.10.1958 at Padova (Italy), with professional address in 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg;

b) Francesco Moglia, born on 27.05.1968, at Rome (Italy) with professional address in 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg;

c) Eric Scussel, born on 01.07.1974, at Villerupt (France) with professional address in 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg;

2) Has been appointed auditor:

Mazars, société anonyme, having its registered office at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 56.248.

4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at 31 December 2012.

5) The registered office is fixed at L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

"PFR S.R.L.", une società a responsabilità limitata, avec siège social au Via Ottavia Sarotti, 7 Torino (Italy), ici représentée par Madame Raffaella QUARATO, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 avril 2008.

Ladite procuration restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elle.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que la personne prénommée va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "KZEWL INVESTMENT S.A".

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le premier vendredi du mois de juin à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les TROIS CENT DIX (310) actions ont été souscrites par PFR S.R.L., prénommée, pour un montant de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR)

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.-EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 1.800.-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Sergio Bertasi, né le 26.10.1958 à Padova (Italie), avec adresse professionnelle au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg;
 - b) Francesco Moglia, né le 27.05.1968 à Rome (Italie), avec adresse professionnelle au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg;
 - c) Eric Scussel, né le 01.07.1974 à Villerupt (France), avec adresse professionnelle au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Mazars, société anonyme, avec adresse au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 56.248.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.
- 5) Le siège social est fixé à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. QUARATO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2008, Relation: LAC/2008/17847. — Reçu cent cinquante-cinq euros (0,50% = 155.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008064379/242/254.

(080071734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Nord-Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 37.445.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008064397/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04335. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Ceparno, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 10.101.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008064401/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04320. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Twiddel's Keep S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3560 Dudelange, 1, rue des Saules.

R.C.S. Luxembourg B 100.978.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008064409/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02883. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Avimmo S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 82.153.

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille huit, le onze avril.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "AVIMMO S.A." (en liquidation), ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 82.153, constituée suivant acte notarié en date du 7 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 5 décembre 2001, numéro 1112. La société a été mise en liquidation suivant acte notarié en date du 14 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 19 février 2008, numéro 426.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Martin MANTELS, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2249 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Françoise ROLLIN, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabelle BASTIN, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Rapport du commissaire à la liquidation.
- 2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
- 3) Clôture de la liquidation.
- 4) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocations publiés au:

a) Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

numéro 700 du 21 mars 2008, et

numéro 778 du 1^{er} avril 2008;

b) dans le Lëtzebuurger Journal

le 21 mars 2008, et

le 1^{er} avril 2008;

IV. Qu'en date du 18 mars 2008, s'est tenue une assemblée générale qui a nommé la Fiduciaire GLACIS S.à r.l. en tant que commissaire à la liquidation.

V. Qu'il résulte de la liste de présence que sur les quatre mille (4.000) actions en circulation, trois mille cinq cents (3.500) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

VI. Que la présente assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend connaissance du rapport du commissaire à la liquidation la société Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 18, boulevard de la Foire, qui conclut que le bilan et le compte de profits et pertes donnent une image fidèle du patrimoine de la société et que les opérations de liquidation ne donnent pas lieu à des observations particulières. Il propose de donner décharge au liquidateur.

Un exemplaire de ce rapport restera annexé aux présentes.

Deuxième résolution

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée générale approuve les comptes de liquidation.

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et constate que la société AVIMMO S.A. a cessé d'exister définitivement.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant la durée de cinq ans à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MANTELS, F ROLLIN, I. BASTIN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 avril 2008. LAC / 2008 / 16329. — Reçu douze euros € 12,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008064360/7241/72.

(080071643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Anchor Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 112.517.

—
EXTRAIT

La société IMMO CONCEPT Sàrl, établie et ayant son siège social au 41, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, dûment représentée par Monsieur DALL'ASPARAGO, en qualité de gérant de IMMO CONCEPT Sàrl, régulièrement en fonctions, elle-même intervenant en qualité de gérante, régulièrement en fonctions, de la société ANCHORINVEST Sàrl, donne procuration, en date du 21 avril 2008, à:

- Maître Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL, avocat à la Cour, demeurant au 26, Alphonse München, L-2172 Luxembourg.

- Maître Alain LORANG, avocat à la Cour, demeurant au 6, rue de Bragance L-1255 Luxembourg.

Pour engager valablement et en toutes circonstances, par leur seule signature individuelle, la société ANCHOR INVEST Sàrl, et, notamment de mouvementer les comptes bancaires de celle-ci.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008064034/1268/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00276. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Brantano Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 55.152.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 29 février 2008 à 10.00 heures au siège de la société

L'assemblée accepte la démission avec effet immédiat de la société ADVIMO S.A., ayant son siège social à B-1653 Dworp, Zonnebloemlaan 3, inscrite sous le numéro d'entreprise 0452 558 745 auprès du registre de personnes morales de Bruxelles, de son poste d'administrateur de la société.

Pour extrait sincère et conforme

Eric Coorens

Un administrateur

Référence de publication: 2008064038/832/17.

Enregistré à Diekirch, le 14 mai 2008, réf. DSO-CQ00101. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080071254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Viatrix Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.424.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008064451/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03445. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Ermolli Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 36.406.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008064396/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04373. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Infotime Analyse Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 54.643.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008064429/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01301. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Sandhills Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.469.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fourth day of April,

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448, here represented by Carin Gebenius, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a company, which it declared organized:

Art. 1. Name.

1.1 There is hereby established a company in the form of a société anonyme under the name of "SANDHILLS HOLDING S.A." (hereinafter the "Company").

1.2 The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 If the Board of Directors or, in the case of a sole director, the Sole Director, determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Object.

4.1 The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

4.2 The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

4.3 The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

4.4 The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above.

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's subscribed share capital amounts to thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) represented by three million one hundred thousand (3,100,000) shares having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each (the "Shares").

5.2 The subscribed share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association, subject to the mandatory provisions of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 6. Acquisition of own Shares.

6.1 The Company may acquire its own Shares to the extent permitted by law.

6.2 To the extent permitted by Luxembourg law the Board of Directors or, in the case of a sole director, the Sole Director, is irrevocably authorised and empowered to take any and all steps to execute any and all documents and to do and perform any and all acts for and in the name and on behalf of the Company which may be necessary or advisable in order to effectuate the acquisition of the Shares and the accomplishment and completion of all related action.

Art. 7. Form of Shares.

7.1 All the Shares of the Company shall be issued in registered form only. No conversion of the Shares into bearer shares shall be permissible.

7.2 The issued Shares shall be entered in the register of Shares which shall be kept by the Company or by one or more persons designated by the Company, and such registry shall contain the name of each owner of Shares, the Shareholder's address, the number and type of Shares held by a Shareholder, any transfer of Shares and the dates thereof.

7.3 The inscription of the Shareholder's name in the register of Shares evidences its right of ownership of such Shares. A certificate shall be delivered upon request by the Shareholder.

7.4 Any transfer of Shares shall be recorded in the register of Shares by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of Shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, together with the delivery of the relevant certificate duly endorsed to the transferee, if issued.

7.5 Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the register of Shares.

7.6 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the register of Shares and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register of Shares by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of Shares by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

7.7 The Company recognises only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the title of ownership to such Share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

7.8 The Company or the person or persons designated by the Company to keep the register of Shares as set forth in this Article 7 shall not enter in the register of Shares any transfers made in contravention of the provisions, or without due observance of the conditions provided for, in Article 8.

Art. 8. Board of Directors.

8.1 For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a board of directors ("Board of Directors") consisting of a minimum of three (3) to a maximum of five (5) directors (the "Directors").

8.2 The number of directors is fixed by the General Meeting of Shareholders.

8.3 The General Meeting of Shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Director(s) and class B Director(s). Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

8.4 The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected.

8.5 Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a majority of more than one-half of all voting rights present or represented.

8.6. When a legal person is appointed as a Director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors.

9.1 The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman") at majority for a term of six (6) years, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary (the "Secretary"), who need not be a Director and who may be instructed to keep the minutes of the Meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

9.2 The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, or any two Directors, at the place and time indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Written notice of any Meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least five (5) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telex or telefax of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. Without prejudice of Articles 10.6 and 10.7, meetings of the Board of Directors shall be held in the European Union.

9.3 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, telex another Director as his proxy. A Director may not represent more than one of his colleagues.

9.4 The Board of Directors may act validly and validly adopt resolutions only if at least a majority of the Directors are present or represented at a Meeting of the Board of Directors. In the event however the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) any resolutions of the Board of Directors may only be validly taken if approved by the majority of Directors including at least one class A and one class B Director (which may be represented). If a quorum is not obtained the Directors present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.

9.5 The Directors may participate in a Meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.6 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

9.7 The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Directors.

10.1 The minutes of any Meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman.

10.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Art. 11. Powers of the Board of Directors.

11.1 The Directors may only act at duly convened Meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with Article 9 hereof.

11.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests and within the objectives and purposes of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

Art. 12. Corporate Signature.

12.1 Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound in the case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director, or by the joint signature of any two Directors of the Company, or by the signature(s) of any other person (s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

12.2 In the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of two Directors, one of whom shall be a class A Director and one class B Director (including by way of representation).

Art. 13. Delegation of Powers.

13.1 The Board of Directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more Directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

Art. 14. Conflict of Interest.

14.1 In case of a conflict of interest of a Director, it being understood that the mere fact that the Director serves as a director of a Shareholder or of an associated company of a Shareholder shall not constitute a conflict of interest, such Director must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the Chairman before the meeting is called to order.

14.2 Any Director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting. At the following General Meeting of Shareholders, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 15. General Meeting of Shareholders.*General Meeting of Shareholders*

15.1 The General Meeting of Shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company (the "General Meeting of Shareholders" or "General Meeting").

15.2 It has the powers conferred upon it by the Luxembourg Company Law.

Notice, Place of Meetings, Decisions without a Formal Meeting

15.3 The General Meeting of Shareholders shall meet in Luxembourg upon call by the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be. Shareholders representing one tenth of the subscribed share capital may, in compliance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, request the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be to call a General Meeting of Shareholders.

15.4 The annual General Meeting shall be held in Luxembourg in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the 20th day in the month of May, at 11:00 a.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following Business Day in Luxembourg.

15.5 Other General Meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice.

15.6 General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda and the time and place at which the meeting will be held, sent by registered letter at least thirty (30) days prior to the meeting, the day of the convening notice and the day of the meeting not included, to each Shareholder at the Shareholder's address in the Shareholder Registry, or as otherwise instructed by such Shareholder.

15.7 If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of meeting.

15.8 The General Meeting of Shareholders shall appoint a chairman and be chaired by the chairman who shall preside over the meeting. The General Meeting shall also appoint a secretary who shall be charged with keeping minutes of the meeting and a scrutineer. The minutes shall be in English and adopted as evidence thereof and be signed by the Chairman and the Secretary of such meeting or by the next meeting.

15.9 All General Meetings of Shareholders shall be conducted in English.

15.10 The Shareholders may not decide on subjects that were not listed on the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters, unless all Shareholders are present or represented at the meeting.

Voting Rights

15.11 Each Share is entitled to one vote at all General Meetings of Shareholders. Blank votes are considered null and void.

15.12 A Shareholder may act at any General Meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

15.13 Unless otherwise provided by law or by these Articles of Association, resolutions of the General Meeting are passed by a majority of total votes of the Shares held by the Shareholders entitled to vote on the resolution.

Art. 16. Auditors.

16.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The General Meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. Their term of office may not exceed six (6) years.

Art. 17. Financial Year.

17.1 The financial year of the Company shall commence on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

17.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

17.4 The Company shall ensure that the annual accounts, the annual report and the information to be added pursuant to the law of 10 August 1915, as amended, shall be available at its registered office from the day on which the General Meeting at which they are to be discussed and, if appropriate, adopted is convened.

17.5 The Annual General Meeting shall adopt the annual accounts.

Art. 18. Dividend Distributions and Distributions out of Reserve Accounts.

18.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represent the net profit of the Company.

18.2 Every year 5 percent of the net profit will be transferred to the legal reserve until this reserve amounts to 10 percent of the share capital

18.3 The credit balance free for distribution after the deduction as per art. 19.2 above, is attributed to the shareholders.

18.4 Subject to the conditions laid down in Article 72-2 of the Law of 10 August 1915, the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, may pay out an advance payment on dividends.

Art. 19. Dissolution and liquidation of the Company.

19.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders to that effect, which requires a two-thirds majority of all the votes cast in a meeting where at least half of the issued share capital is present or represented.

19.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall be charged with the liquidation provided that the General Meeting of Shareholders shall be authorised to assign the liquidation to one or more liquidators in place of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

19.3 To the extent possible, these Articles of Association shall remain in effect during the liquidation.

19.4 No distribution upon liquidation may be made to the company in respect of shares held by it.

19.5 After the liquidation has been completed, the books and records of the company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the General Meeting to dissolve the company. Where the General Meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.

Art. 20. Amendments to the Articles of Incorporation.

20.1 The present Articles of Association may be amended from time to time by a General Meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 21. Applicable Law.

21.1 All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 22. Language.

22.1 The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital	Number of Shares	Amount paid in
International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. prenamed	EUR 31,000	3,100,000	EUR 31,000
Total	EUR 31,000	3,100,000	EUR 31,000

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 2,500.- Euros.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2008. The first annual General Meeting of Shareholders will thus be held in the year 2009.

Resolution of the sole shareholder

The above named party, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

1. Resolved to set at one the number of Directors and further resolved to elect the following as Director for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31st December 2012:

- Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098, having designated as permanent representative Mr Frank W.J.J. WELMAN, Director, born on 21st September 1963 in Heerlen, residing professionally in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy,

2. The registered office shall be at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Resolved to elect EQ Audit Sàrl, having its registered office at 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, RCS Luxembourg B number 124.782, as statutory auditor for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31st December 2012.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the appearing person, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatre avril,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., une société ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.448, ici représentée par Carin Gebenius, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en sa capacité exposée ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Dénomination sociale.

1.1 Il est formé par les présentes une société anonyme qui adopte la dénomination "SANDHILLS HOLDING S.A." (ci-après la "Société").

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Au cas où le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, militaire ou social compromettent l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

4.3 La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

4.4. La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital souscrit de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) divisé en trois millions cent mille (3.100.000) actions, ayant une valeur nominale de un Cent (EUR 0,01) chacune (les "Actions").

5.2 Le capital souscrit de la Société peut à tout moment être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts, sous réserve des dispositions impératives de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 6. Acquisition d'Actions propres.

6.1 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites établies par la loi.

6.2 Dans les limites établies par la loi luxembourgeoise, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas est irrévocablement autorisé et a les pleins pouvoirs pour prendre toutes les mesures en vue de l'exécution de chaque document et pour accomplir tout acte à la fois au nom et pour le compte de la Société qui seraient nécessaires ou opportuns pour la réalisation de l'acquisition des Actions ainsi que pour l'accomplissement et la bonne fin de tous les actes y relatifs.

Art. 7. Forme des Actions.

7.1 Toutes les Actions de la Société seront émises sous la forme nominative. Aucune conversion des Actions en actions au porteur ne sera admissible.

7.2 Les Actions émises seront inscrites dans le registre des Actions qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'Actions, l'adresse de l'Actionnaire, le nombre et le type d'Actions détenues par un Actionnaire, chaque transfert d'Actions ainsi que les dates y relatives.

7.3 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actions constitue la preuve de son droit de propriété de ces Actions. Un certificat sera délivré sur demande de l'Actionnaire.

7.4 Chaque transfert d'Actions sera inscrit dans le registre des Actions par la délivrance à la Société d'un acte de transfert donnant satisfaction à la Société ou par une déclaration écrite de transfert à inscrire dans le registre des Actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes qui détiennent des procurations valables pour agir de telle sorte, ensemble avec la délivrance du certificat concerné dûment endossé au cessionnaire, si un tel certificat a été émis.

7.5 Les Actionnaires doivent fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les convocations et tous les avis devront être envoyés. Cette adresse sera inscrite dans le registre des Actions.

7.6 Au cas où un Actionnaire ne fournit pas une adresse, la Société peut permettre qu'une mention soit inscrite à cet effet dans le registre d'Actions et l'adresse de l'Actionnaire sera considérée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui peut de temps en temps être inscrite au registre des Actions par la Société jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie à la Société par un tel Actionnaire. Un Actionnaire peut, à tout moment, changer d'adresse telle qu'inscrite dans le registre des Actions par voie d'une notification écrite au siège social de la Société ou à telle autre adresse que la Société peut déterminer de temps en temps.

7.7 La Société ne reconnaît uniquement qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues en indivision ou si le titre de propriété d'une telle Action ou de telles Actions est partagé, divisé ou contesté, toutes les personnes prétendant avoir un droit relatif à cette/ces Action(s) doivent désigner un mandataire unique pour représenter cette/ces Action(s) envers la Société. La non-désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette/ces Action(s).

7.8 La Société ou la personne ou les personnes désignée(s) par la Société pour tenir le registre des Actions tel que décrit au présent article 7 n'est/ne sont pas autorisée(s) à inscrire dans le registre des Actions un transfert opéré en violation des dispositions ou sans le respect dû aux conditions prévues par l'Article 8.

Art. 8. Conseil d'Administration.

8.1 Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, elle est administrée par un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé de trois (3) Administrateurs au moins et cinq (5) au plus (les "Administrateurs").

8.2 Le nombre des administrateurs est déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

8.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de deux classes différentes, à savoir un ou des Administrateur(s) de la classe A et un ou des Administrateur(s) de la classe B. Toute classification d'Administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

8.4 Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

8.5 La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple de tous les droits de vote présents ou représentés.

8.6 Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration.

9.1 Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président (le "Président") à la majorité pour une durée d'un (1) an et pourra choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Le Conseil d'Administration pourra également choisir un secrétaire (le "Secrétaire") qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui pourra être responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que de l'exécution de telle fonction administrative ou autre lui conférée de temps en temps par le Conseil d'Administration.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux Administrateurs au lieu et à l'heure indiqués dans la convocation à l'assemblée, la/les personne(s) convoquant l'assemblée fixant également l'ordre du jour. Chaque Administrateur sera convoqué par écrit à toute Réunion du Conseil d'Administration au moins cinq (5) jours civils à l'avance par rapport à l'horaire fixé pour ces réunions, excepté dans des circonstances d'urgence, dans lequel cas une convocation donnée vingt-quatre (24) heures à l'avance et mentionnant dûment les raisons de l'urgence sera suffisante. Il pourra être passé outre à cette convocation, pour l'avenir ou rétroactivement, à la suite de l'assentiment par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil

d'Administration. Sans préjudice des Articles 9.6 et 9.7, les réunions du Conseil d'Administration se tiennent dans l'Union Européenne;

9.3 Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télégramme, par télécopieur ou par télex un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur ne peut représenter plus qu'un de ses collègues.

9.4 Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs est présente ou représentée à la Réunion du Conseil d'Administration. Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir, les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), toute résolution du Conseil d'Administration ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des Administrateurs incluant au moins un Administrateur de classe A et un Administrateur de classe B (qui peuvent être représentés). Si un quorum n'est pas atteint, les Administrateurs présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.

9.5 Les Administrateurs peuvent participer à une Réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes y participant à s'entendre mutuellement et une participation par ces moyens sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

9.6 Nonobstant de ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut également être adoptée par consentement unanime écrit qui consiste en un ou plusieurs documents comprenant les résolutions et qui sont signés par chaque Administrateur. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature.

9.7 Les résolutions prises par l'Administrateur Unique auront la même autorité que les résolutions prises par le Conseil d'Administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'Administrateur Unique.

Art. 10. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration.

10.1 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président.

10.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

11.1 Les Administrateurs peuvent uniquement agir lors de Réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées ou par consentement écrit conformément à l'Article 9 des présents Statuts.

11.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société et dans les limites des objectifs et de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale des Actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

Art. 12. Signature Sociale.

12.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.

12.2 Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B (y compris par voie de représentation).

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1 Le Conseil d'Administration peut d'une manière générale ou de temps en temps déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion ainsi que prévu par l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un cadre ou à un/des comité(s), composé(s) de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs ou autres agents qui peuvent agir individuellement ou conjointement. Le Conseil d'Administration déterminera l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération en ce qui concerne ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de sub-déléguer.

Art. 14. Conflit d'Intérêts.

14.1 Dans le cas d'un conflit d'intérêts dans le chef d'un Administrateur, étant entendu que le simple fait que l'Administrateur occupe une fonction d'administrateur ou d'employé d'un Actionnaire ou d'une société associée à un Actionnaire ne constitue pas un conflit d'intérêt, cet Administrateur doit aviser le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne peut pas participer au vote. Un Administrateur ayant un conflit par rapport à un point de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit au Président avant l'ouverture de l'assemblée.

14.2 Chaque Administrateur ayant un conflit causé par un intérêt personnel dans une opération subordonnée à l'approbation du Conseil d'Administration qui s'oppose à l'intérêt de la Société, sera obligé d'en aviser le conseil et de faire en sorte qu'une mention de sa déclaration soit insérée au procès-verbal de la réunion. Il ne participera pas aux délibérations de la réunion. Lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, avant le vote de toute autre résolution,

un rapport spécial sera établi sur toute opération dans laquelle un des Administrateurs pourrait avoir un intérêt personnel en conflit avec celui de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale des Actionnaires.

Assemblée Générale des Actionnaires

15.1 L'Assemblée Générale des Actionnaires représente l'ensemble des actionnaires de la Société (l'"Assemblée Générale des Actionnaires" ou l'"Assemblée Générale").

15.2 Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Convocation, lieu de réunion des Assemblées, décision sans Assemblée Formelle.

15.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires se réunit à Luxembourg sur convocation du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique. Les Actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, demander au Conseil d'Administration de convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires.

15.4 L'Assemblée Générale annuelle se réunit en conformité avec la loi luxembourgeoise à Luxembourg; au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée, le 20^e jour du mois de mai à 11 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg.

15.5 D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et aux dates qui peuvent être prévues dans les avis de convocation respectifs.

15.6 Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoqués par une convocation qui détermine l'ordre du jour ainsi que l'heure et l'endroit auxquels l'assemblée se tiendra, envoyée par lettre recommandée au moins trente (30) jours avant l'assemblée, ce délai ne comprenant ni le jour de l'envoi de la convocation ni le jour de l'assemblée, à chaque Actionnaire et à l'adresse de l'Actionnaire dans le Registre des Actionnaires, ou suivant d'autres instructions données par l'Actionnaire concerné.

15.7 Au cas où tous les Actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocations à l'assemblée.

15.8 L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera un président et sera présidée par le président qui dirigera l'assemblée. L'Assemblée Générale désignera un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée et un scrutateur. Les procès-verbaux seront rédigés en anglais et dressés à titre de preuve de l'assemblée et seront signés par le Président et le Secrétaire de cette assemblée ou lors de l'assemblée suivante.

15.9 La langue utilisée lors de chaque Assemblée Générale des Actionnaires sera l'anglais.

15.10 Les Actionnaires ne peuvent pas prendre des décisions concernant des matières qui ne sont pas à l'ordre du jour (y compris les matières exigées par la loi) et concernant des affaires en relation avec de telles matières, sauf si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée.

Droit de vote

15.11 Chaque Action donne droit à une voix à chaque Assemblée Générale des Actionnaires. Le vote en blanc est nul et non avenu.

15.12 Un Actionnaire peut agir à chaque Assemblée Générale des Actionnaires en donnant une procuration écrite à une autre personne, actionnaire ou non.

15.13 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité du nombre total des voix afférentes aux Actions détenues par les Actionnaires autorisés à voter sur la résolution.

Art. 16. Surveillance.

16.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires au compte qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) ans.

Art. 17. Année sociale.

17.1 L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

17.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique prépare les comptes annuels suivant les exigences de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

17.4 La Société fera en sorte que les comptes annuels, le rapport annuel et les éléments supplémentaires à fournir conformément à la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, soient disponibles à son siège social à partir du jour auquel l'Assemblée Générale à laquelle ils doivent faire l'objet d'une délibération et, si opportun, être adoptés, est convoquée.

17.5 L'Assemblée Générale Annuelle adoptera les comptes annuels.

Art. 18. Distribution de dividendes et distributions à partir des Comptes de Réserve.

18.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

18.2 Chaque année, 5 pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10 pour cent du capital social.

18.3 Le solde créditeur susceptible d'être distribué après la déduction opérée conformément à l'article 18.2 ci-dessus, est attribué aux actionnaires.

18.4 Conformément aux conditions prévues par l'Article 72-2 de la loi du 10 août 1915, le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 19. Dissolution et liquidation de la Société.

19.1 La Société peut être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires; cette résolution requiert une majorité de deux tiers de toutes les voix émises lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social est présente ou représentée.

19.2 La liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique, sous la réserve que l'Assemblée Générale des Actionnaires sera autorisée à confier la liquidation à un ou plusieurs liquidateurs en remplacement du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

19.3 Dans la mesure du possible, les présents Statuts resteront en vigueur pendant la liquidation.

19.4 Aucune distribution des bonis de liquidation ne peut être faite en faveur de la société en raison d'actions détenues par elle.

19.5 Après la clôture de la liquidation, les documents comptables et écritures de la Société seront conservés pendant la durée prévue par la loi par la personne désignée à cet effet dans la décision de l'Assemblée Générale de dissoudre la Société. Au cas où l'Assemblée Générale n'a pas désigné une telle personne, les liquidateurs procéderont à cette désignation.

Art. 20. Modification des Statuts.

20.1 Les présents Statuts sont susceptibles d'être modifiés de temps en temps par une Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux exigences de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 21. Loi applicable.

21.1 Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 22. Langue.

22.1 Les présents statuts sont rédigés en langue anglaise, suivis d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Constat

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre d'actions et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaire	Capital souscrit	Nombre d'actions	Libération
International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., précitée	31.000 EUR	3.100.000	31.000 EUR
Total	31.000 EUR	3.100.000	31.000 EUR

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 2.500.- Euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution de la Société et finit le dernier jour de décembre 2008. L'Assemblée Générale Annuelle se réunira donc pour la première fois en 2009.

Résolutions de l'associé unique

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Fixe à un le nombre des Administrateurs et décide de nommer la personne suivante Administrateur pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2012:

Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9.098, avec pour représentant permanent Mr. Frank W.J.J. WELMAN, administrateur, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

2. Fixe le siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

3. Nomme EQ Audit Sàrl, avec siège social au 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, RCS B numéro 124.782, commissaire aux comptes de la société pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de cette même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. GEBENIUS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 avril 2008, Relation: LAC/2008/14415. — Reçu à 0,5 %: cent cinquante-cinq euros (155 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 AVRIL 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008064373/211/598.

(080071887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Franship Offshore SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 80.140.

Le bilan rectificatif de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008064445/1212/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03317. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Patron Lepo VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 123.330.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51700 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008064127/211/11.

(080071980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Synpraxis Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 100.381.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.
P.O Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2
International Tax Planners
Signature

Référence de publication: 2008064469/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03491. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Belgium's Best Export S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 8, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 97.999.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 octobre 2006

Il a été décidé, entre autres, d'accepter avec effet immédiat la démission de Monsieur Christophe DANLOY, demeurant à B-1640 Rhode-Saint-Genèse de son mandat d'administrateur.

L'Assemblée Générale Annuelle a décidé de nommer Madame Claire ARMITAGE, comptable, demeurant 462, Chaussée de Bruxelles à B-1300 Wavre, comme administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2008.

L'Assemblée Générale Annuelle a accepté, avec effet immédiat, la démission du Commissaire en fonction, la société ALCEDI Sprl, domiciliée Hof Ten Berg 19, B-1640 Rhode-Saint-Genèse, et a nommé avec effet immédiat, Monsieur Lucien BERKEIN, pensionné, demeurant à lepersestrasse 152, B-8800 Roeselare nouveau Commissaire de la société. Le nouveau commissaire termine le mandat de son prédécesseur prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 7 mai 2008.

Pour BELGIUM'S BEST EXPORT S.A., Société Anonyme
FIDUNORD S.à r.l.
61, Gruuss Strooss, L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2008064467/667/25.

Enregistré à Diekirch, le 8 mai 2008, réf. DSO-CQ00068. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080071800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Lombard International Assurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 2, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 37.604.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Robert Deed
Executive Director

Référence de publication: 2008064444/1767/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03730. - Reçu 52,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Daytona International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 122.484.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.
P.O Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2
International Tax Planners
Signature

Référence de publication: 2008064476/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03485. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Glenwood International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 122.428.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.
P.O Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2
International Tax Planners
Signature

Référence de publication: 2008064477/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03484. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Hiltonian International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 122.541.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.
P.O Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2
International Tax Planners
Signature

Référence de publication: 2008064478/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03478. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Brentwood International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 122.461.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008064475/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03487. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Winterdoor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.605.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008064480/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03559. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Firma Peter HENNEN G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 1-5, rue de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 94.637.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 19 mai 2008.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss, L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2008064474/667/15.

Enregistré à Diekirch, le 8 mai 2008, réf. DSO-CQ00053. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080071766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Trufidee, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 1.363.

Le bilan de Sofina S.A. du 31/12/2007, la déclaration d'accord conformément à l'article 70 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008064439/3876/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03416. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Belgium's Best Export S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 8, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 97.999.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 19 mai 2008.

FIDUNORD Sarl

61, Gruuss-Strooss, L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2008064484/667/15.

Enregistré à Diekirch, le 8 mai 2008, réf. DSO-CQ00052. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080071775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Bertona S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 92.604.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008064488/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03556. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

GPI Invest, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 99.452.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf avril,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions GPI Invest, dont le siège social est établi à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-99.452 (la "Société"), constituée suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 27 février 2004, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 429 du 22 avril 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 2 mars 2004, par un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 31 mars 2004, et par un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juillet 2007.

L'assemblée est ouverte à 14 heures sous la présidence de Monsieur Patrick GEORTAY, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire de l'assemblée Monsieur Stéphane BRAUN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Carl PIVERT, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président expose et prie de notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

(a) L'assemblée a l'ordre du jour suivant:

1. Renouvellement du capital autorisé.
2. Modification de l'article 7 des statuts de la Société.
3. Limitation ou suppression du droit de souscription préférentielle - Rapport de la Gérance.

4. Divers.

(b) Tous les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte.

(c) Il résulte de cette liste de présence que toutes les 2.498 actions de catégorie A sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale. Pour autant que de besoin, il est renoncé par tous les actionnaires aux formalités de convocation.

(d) Dès lors, la présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les questions portées à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de renouveler pour cinq années à dater de la date du présent acte le capital autorisé stipulé à l'article 7 des statuts de la Société

Deuxième résolution

En conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 7.1 à 7.3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"1. Le capital autorisé est fixé à cent sept millions six cent quatre-vingt-deux mille deux cent quatre euros (EUR 107.682.204,-). L'augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé pourra intervenir en une ou plusieurs fois, dans les cinq ans à dater du 29 avril 2008. Le droit de souscription préférentiel pourra être supprimé ou limité par la Gérance.

2. La Gérance est autorisée à augmenter le capital souscrit dans les limites du capital autorisé suite à l'émission d'obligations convertibles du 2 mars 2004 en deux cent quarante (240) actions de catégorie B de la Société, dans les cinq ans à dater du 29 avril 2008 et moyennant le respect des modalités et conditions ci-après décrites.

La Gérance a procédé le 2 mars 2004 à l'émission d'obligations convertibles dans les limites du capital autorisé augmenté de la prime d'émission. Ces obligations sont convertibles en actions de catégorie B de la Société. La Gérance a déterminé la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission, de remboursement et de conversion et toutes autres conditions y ayant trait.

Dans ce cadre, la Gérance est autorisée à émettre deux cent quarante (240) actions de catégorie B sans désignation de valeur nominale, représentant un capital social de cinq millions vingt-neuf mille neuf cent vingt Euros (EUR 5.029.920,-), émises avec une prime d'émission disponible à déterminer par la Gérance mais ne pouvant en aucun cas excéder un montant total de cent millions d'Euros (EUR 100.000.000,-).

Les actions de catégorie B seront entièrement libérées par apport en nature résultant de la conversion totale ou partielle des obligations convertibles émises par la Gérance le 2 mars 2004.

Pour autant que de besoin, il est précisé que toute augmentation de capital au titre du présent article 7.2 s'imputera sur le montant du capital autorisé dont question à l'article 7.1 ci-dessus.

3. Par ailleurs, la Gérance est autorisée à augmenter le capital souscrit dans les limites du capital autorisé, dans les cinq ans à dater du 29 avril 2008, suite à la reprise par la Société de l'émission d'obligations à warrant donnant droit à la souscription de deux mille quatre cents (2.400) actions de catégorie A de la Société, et moyennant le respect des modalités et conditions ci-après décrites.

La Société a repris le 2 mars 2004 deux mille quatre cents (2.400) obligations à warrant dans les limites du capital autorisé augmenté, le cas échéant, d'une prime d'émission. Ces obligations à warrant donnent droit à la souscription d'actions de catégorie A de la Société. La Gérance a déterminé la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission, de remboursement et d'exercice et toutes autres conditions ayant trait aux obligations à warrant. S'agissant de leur Transfert au sens de l'article 11, premier paragraphe, des présents statuts, les obligations à warrant sont soumises à des restrictions décidées par la Gérance lors de la reprise desdites obligations ou pourront l'être ultérieurement de l'accord de tous les obligataires concernés et reflétées sur les certificats confirmant leur émission.

Dans ce cadre, la Gérance est autorisée à émettre deux mille quatre cents (2.400) actions de catégorie A sans désignation de valeur nominale, représentant un capital social de cinquante millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cents Euros (EUR 50.299.200,-), émises le cas échéant, avec une prime d'émission à déterminer par la Gérance.

Pour autant que de besoin, il est précisé que toute augmentation de capital au titre du présent article 7.3 s'imputera sur le montant du capital autorisé dont question à l'article 7.1 ci-dessus."

Troisième résolution

Le rapport de la Gérance en application de l'article 32-3 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales a été circulé aux actionnaires et restera annexé au présent acte.

L'assemblée décide d'approuver les termes dudit rapport et de renoncer irrévocablement à son droit de souscription préférentielle, et d'accepter sa suppression ou sa limitation lors de l'exercice par la Gérance du capital autorisé, notamment pour ce qui a trait à l'émission des titres suivants:

- Les 2.400 obligations à warrant donnant droit à la souscription d'actions de la Société d'un montant total de six cent soixante-dix-huit millions d'Euros (EUR 678.000.000). Ces obligations à warrant ont été originairement émises le 24 décembre 2003 par la société Gestion de Participations Industrielles S.A., et ont été reprises par la Société en date du 2 mars 2004, à la suite de l'apport d'universalité effectué par Gestion de Participations Industrielles S.A. à la Société;

- Les 240 obligations convertibles en actions de la Société d'un montant total de quarante millions neuf cent neuf mille six cent quarante Euros (EUR 40.909.640). Ces obligations convertibles ont été émises le 2 mars 2004 par la Gérance, dans le cadre de l'apport d'universalité effectué par Gestion de Participations Industrielles S.A. à la Société.

Conformément à l'article 111 de la loi sur les sociétés commerciales, la présente modification statutaire a eu lieu avec l'accord de l'associé commandité, ici représenté par Monsieur Patrick GEORTAY, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Évaluation, frais, dépenses

Le montant des frais incombant à la Société en raison du présent acte est estimé à EUR 1.500.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. GEORTAY, S. BRAUN, C. PIVERT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2008. Relation: LAC/2008/17851. - Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008064364/242/104.

(080072014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Phoebe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 45.623.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008064449/1212/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03313. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Société Immobilière de Clervaux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9737 Clervaux, Abbaye Saint Maurice.

R.C.S. Luxembourg B 91.531.

Le bilan au 31 décembre 2007 tel qu'approuvé par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008064126/3626/13.

Enregistré à Diekirch, le 19 mai 2008, réf. DSO-CQ00126. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080071489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.